

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 3 avril 2025

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, Mme Chaumillon, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Ségura, Mme Lagarde

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi
M. Bluteau donnant pouvoir à M. Martin P-Y
Mme Paul donnant pouvoir à Mme Ségura
Mme Choulet donnant pouvoir à M. Cranoly

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Pietri, M. Monany, M. Martin S., M. Chabani



Délibération n° 06-05 du 3 avril 2025

NOUVELLE DONNE DES POLITIQUES D'INSERTION ET D'EMPLOI – MIEUX ÉQUIPER LES ALLOCATAIRES DU RSA EN DÉVELOPPANT LEURS COMPÉTENCES – SUBVENTIONS ET AVENANTS 2025 POUR LES ACTIONS DE L'APPEL À PROJETS « SEINE-SAINT-DENIS COMPÉTENCES »

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code l'action sociale et des familles,

Vu la loi n°2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion,

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales,

Vu la loi d'orientation n°98-657 du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions,

Vu l'article L121-1 du Code de l'action sociale et des familles relatif au rôle des départements dans la définition, la mise en œuvre et la coordination de la politique d'action sociale,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu le Pacte territorial d'insertion,

Vu le Plan départemental pour l'insertion et l'emploi adopté le 5 avril 2018,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ATTRIBUE une subvention de fonctionnement 2025 aux organismes mentionnés en annexes, pour un montant global de 3 619 932 euros ;



- APPROUVE l'avenant à la convention d'objectifs et de moyens, à conclure avec les organismes listés en annexe, dans le cadre des projets « Seine-Saint-Denis Compétences » et « Seine-Saint-Denis Numérik » renouvelés pour l'année 2025 en groupe, dont le modèle est ci-annexé ;
- APPROUVE l'avenant à la convention d'objectifs et de moyens, à conclure avec les organismes listés en annexe dans le cadre des projets « Seine-Saint-Denis Compétences » et « Seine-Saint-Denis Numérik » renouvelés en 2025 en entrée et sortie permanentes, dont le modèle est ci-annexé ;
- CHARGE Monsieur le Président du Conseil départemental de signer lesdits avenants au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

N'ayant pas pris part au vote :
Mme Azoug

arrêté de déport (2023-441) pris en raison de son lien avec le Relais restauration (le Relais Formation appartient au même Groupe économique et social)

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.